

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 février 2021

Délibération n°2021-02-06

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trois du mois de février à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

En présence de :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre. Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Anne CARRE délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme. Nathalie GUIHOT), M. Frédéric LAFOND délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à M. Aurélien DOUCHIN)

Secrétaires de séance : M. Philippe CAILLON et M. Jean-Pierre HAMON

FINANCES - BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI) - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP2020 en augmentant les recettes de fonctionnement afin de faire face à l'augmentation des dépenses sur le chapitre 011 – Charges à caractère général.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2019 12 01 approuvant le budget primitif 2020 ;

CONSIDERANT que pour pouvoir faire face au dépassement du chapitre 011 –Charges à caractère général, il est nécessaire de modifier le BP2020 et d’augmenter les recettes de fonctionnement ;
CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

➤ **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget REOMI :

<i>Fonctionnement</i>			BP 2020	DM	BP+DM
611	Sous-traitance	FD	610 000,00	100 000,00	710 000,00
706	Prestations de service	FR	1 415 000,00	100 000,00	1 515 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 3/02/2021

La Présidente, Rita SCHLADT

